



# CHALLENGE U13 à 8

Saison 2017/2018



**CHALLENGE  
M. CAILLETON**



**CHALLENGE  
P. BOUCHER**

## Règlement

---

### Art. 1 - ENGAGEMENTS

1. Les Challenge U13 à 8 se font sur engagement en début de saison.
2. Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.
3. Les équipes les équipes mixtes sont autorisées.

### Art. 2 - QUALIFICATION DES JOUEURS ET DES JOEUSES

1. Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.
2. Seuls les joueurs présentant une licence validée pourront participer aux rencontres.
3. Les joueurs et joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club, même s'ils n'ont pas participé au tour précédent.
4. Une équipe ne peut compter plus de trois U11 régulièrement surclassés.
5. Le règlement du Foot à 8 est intégralement appliqué

### Art. 3 ORGANISATION DE LA COMPETITION

1. Le club organisateur est le premier nommé.
2. Les équipes sont réparties en plateaux à 3 ou 4.
3. Les équipes se rencontreront entre elles.
  - Match de 2 x 15 minutes pour les plateaux à 3
  - Match de 1 x 20 minutes pour les plateaux à 4
4. Le classement sera établi en respectant les critères suivants :  
Nombre de points
  - Match gagné : 3 points
  - Match nul : 1 point
  - Match perdu : 0 point
5. En cas d'égalité de points entre deux équipes, il sera pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :
  - résultat de la rencontre les ayant opposés.



# CHALLENGE U13 à 8

Saison 2017/2018



**CHALLENGE  
M. CAILLETON**



**CHALLENGE  
P. BOUCHER**

- résultat de l'Épreuve Technique si le score a été nul.
- Pas d'égalité sur le défi technique

Tous les joueurs doivent obligatoirement participer.

6. Chaque équipe devra présenter deux jeux de maillots de couleurs différentes et un ballon en bon état.
7. Le 1er et le 2ème du plateau seront qualifiés pour le tour suivant.
8. Le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du Plateau sont automatiquement reversés dans le Challenge P BOUCHER ou éliminés.
9. L'épreuve Technique est obligatoire pour cette compétition. Tout club ne respectant pas cette règle sera éliminé de la compétition.
10. La feuille de plateau et les feuilles de licences doivent être **OBLIGATOIREMENT** être transmises dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District par le club recevant.
11. En cas de litige la commission Foot Animation tranchera, ses décisions seront sans appel.

## Art. 4 FINALE

1. La finale départementale se déroulera le samedi 2 Juin 2018.
2. Le lieu est à déterminer.
3. 4 équipes seront qualifiées pour participer à la finale.
4. Il ne pourra y avoir qu'une seule équipe qualifiée par club pour la finale.